

Compte-rendu de la séance du 20 septembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck GUREGHIAN, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M Michel MULLER et de Mme Catherine DELAPLACE absents et M Camille BŒUF, de Mme Annie-Paule VAUDE et de Mlle Marianne NICOLAS excusés.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Mme Sylvie PEREIRA a été nommée secrétaire.

N°52/2013 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrable

Vu la demande formulée par la Trésorerie de Reims par courrier explicatif du 09/07/13 d'admettre en non-valeur la somme n'ayant pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées,

Considérant qu'il revient, à ce titre de régulariser la comptabilité communale,

Après en avoir délibéré (3 Votes Contre et 4 Votes oui) le Conseil municipal accepte :

- d'admettre en non-valeur le titre de recette suivant : Pièce R-285 titre n° 15 rôle 1 eau d'un montant de **151.03€**

-d'accepter la réduction de recettes correspondantes qui s'élève à **151.03€**

- d'inscrire ce même montant au compte 6542 « créances éteintes » au budget de l'eau.

N°53/2013 : DM n°2 du budget eau

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal (3 Votes Contre et 4 Votes oui) accepte les ouvertures de crédits suivants :

- **155€** du compte 658 (charges diverses de gestions courantes)

+ **155€** au compte 6542 (créances éteintes)

N°54/2013 :DM n°5 du budget communal

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil accepte les ouvertures de crédits suivants :

- **5195 €** au compte 020 (Dépenses imprévues Invest)

- **1800 €** au compte 022 (Dépenes imprévues Fonc)

+ **695€** au compte 2112 (terrains de voirie)

+ **4000€** au compte 2157 (Matériel de voirie)

+ **500€** au compte 21578 (Autre materiel et outillage)

+ **1800€** au 61551 (Entretien matériel roulant)

N°55/2013 : Révisions loyers des logements communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le problème des révisions des loyers des logements communaux.

En effet La trésorerie nous a interpellé sur le fait que la révisions des loyers sur les 5 dernières années n'avaient pas été réalisée avec le bon indice.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte d'exonérer les locataires de la somme due sur la révision des 5 dernières années.

Questions diverses :

- M. le Maire informe le conseil municipal sur l'aménagement du terrain de sport. Il précise qu'un chemin piéton devant la bibliothèque et le plateau d'E.P.S. et 17 places de parking vont être créés pour un coût total d'environ 20 000 euros dont 8000 euros à la charge de la commune. Le reste revenant à la charge de la C.C.V.S.

-M. le Maire expose au conseil le devis de l'entreprise Véolia qui propose de mettre en place un système de télétransmission afin de résoudre les problèmes de déclenchement des pompes pour l'approvisionnement du réservoir. Le montant du devis s'élève à 3810 euros HT. Le conseil municipal décide d'interroger d'autres entreprises avant de se prononcer sur le choix du devis.

- Concernant la réception des travaux rue des Granges (puisard) il est décidé de demander à l'entreprise PEREIRA de refaire les travaux à l'identique selon le devis signé à l'origine.

- A la suite du constat que la rue de la Pierre Longue est une copropriété (AE160 et AE169), que celle appartient aux 13 propriétaires et riverains de cette même rue pour 1/13^e chacun. Vu que la commune a toujours pris à sa charge l'entretien de la voirie et des réseaux. Il est décidé de faire un courrier aux 13 propriétaires pour leur demander de céder, sans dédommagements, leurs parts à la commune afin de pouvoir logiquement intégrer les parcelles AE160 et AE169 dans le domaine public. Les autres frais seront à la charge de la commune.

- En ce qui concerne l'extension du cimetière d'Auménancourt le grand, il a été décidé de reporter celui-ci à l'année prochaine afin de déposer un dossier de subvention dans le cadre de la DETR.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.